

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 06 MARS 2025

Date de convocation :
28.02.2025

Nombre de Membres :
En Exercice : 12
Présents : 10
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 1
Siège vacant non
comptabilisé : 1

Résultat du vote :
Voix « pour » : 11
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :
28.02.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six mars, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni dans la salle du rez de chaussée de l'espace Maurice Genevoix sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Étaient présents : Mme GROS, Mme PIGEAT, Mr BAUGE, Mme CAPPENDÏK, Mme TURE, Mme MOREAU, Mr MOURBRUN, Mme MARGUERITAT et Mme VAN DE WALLE

Avait donné pouvoir : Mr KOCH représenté par Mme VAN DE WALLE.

Était absent ou excusé : Mr DEBROYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDÏK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2025/01 ACCEPTATION DE DONS

7.10.1. Dons et legs

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'accepter les dons suivants :

- Un don de 100 €
- Un don de 300 €
- Un don de 200 €
- Un don de 140 €

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, acceptent les dons proposés.

Le Président,

La Secrétaire de séance,



Jean-Louis SALAK



Régine CAPPENDÏK

Publié sur le site internet de la commune

le : 21.03.2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>